

# Cahier des charges Résid'Innov

## Porteurs de solutions innovantes

### 1) Contexte et objectifs

Face au défi démographique et à l'augmentation des besoins liés au vieillissement, l'Assurance retraite s'engage pour renforcer la prévention de la perte d'autonomie et soutenir l'adaptation de la société au vieillissement. Cette volonté s'inscrit dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027, qui porte l'ambition de « *garantir une retraite accompagnée pour tous les retraités socialement fragiles* ».

Dans ce cadre, l'Assurance retraite soutient les résidences autonomie, en renouvelant annuellement l'attribution d'un plan d'aide à l'investissement dédié à la modernisation, la mise aux normes, la sécurisation et l'amélioration du cadre de vie des résidents. Au-delà des investissements immobiliers, ces lieux de vie constituent un environnement privilégié pour expérimenter et déployer des solutions innovantes en faveur des résidents, à l'interface entre logement, prévention et accompagnement.

L'appel à projet Résid'Innov s'inscrit dans cette dynamique. En effet, la Carsat Centre Ouest s'adresse aux entreprises, structures et porteurs de solutions souhaitant développer, tester ou adapter des dispositifs innovants répondant aux enjeux du Bien Vieillir et s'adressant aux usagers des résidences autonomies.

L'ambition est double :

- **Offrir aux résidences autonomie** un accès facilité à des solutions innovantes capables de renforcer les parcours de prévention ;
- **Permettre aux porteurs de solutions** d'expérimenter leur dispositif en conditions réelles, d'en mesurer la pertinence, de consolider leur modèle économique et de structurer une activité pérenne sur le territoire.

#### Articulation du dispositif

L'expérimentation Résid'Innov repose sur trois phases successives et complémentaires :

1. Un premier appel à projet à destination des porteurs de solutions innovantes (avril 2026)  
→ il permet de sélectionner entre 5 à 10 solutions, qui seront regroupées dans un catalogue.
2. Un second appel à candidature à destination des résidences autonomie (juin-juillet 2026)  
→ chaque résidence volontaire pourra choisir jusqu'à trois solutions parmi ce catalogue, dont au moins une issue du territoire Centre Ouest.
3. Un déploiement progressif à partir du 4<sup>e</sup> trimestre 2026, basé sur les candidatures et les choix des résidences autonomies en matière de solutions.

Dans le cadre de l'expérimentation, la Carsat Centre-Ouest vise l'accompagnement d'une dizaine résidences autonomie.

### 2) Objet de l'appel à projet

#### a) Structures éligibles

Cet appel à projets est ouvert à tout porteur de solutions — quel que soit son statut juridique (entreprise, start-up, structure de l'économie sociale et solidaire, association) — développant des dispositifs, services, outils ou démarches innovants contribuant à la prévention de la perte d'autonomie et au Bien Vieillir.

Pour être éligible, le porteur de projet doit répondre à l'une des deux des conditions suivantes :

- **Implantation territoriale**

Disposer d'un siège social, d'une antenne ou de tout autre établissement situé dans l'un des sept départements relevant du champ de compétence de la Carsat Centre Ouest : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87).

**OU**

- **Reconnaissance nationale**

Être lauréat de l'accélérateur **VIVA Lab**.

## b) Public cible

L'appel à projet cible prioritairement les acteurs souhaitant déployer, adapter ou tester leurs solutions en conditions réelles, auprès de résidences autonomes caractérisées par :

- une majorité de résidents GIR 5 à 6, à partir de 60 ans, avec des profils hétérogènes, pouvant présenter des fragilités physiques et un manque d'envie ou de motivation pour participer aux activités ou sortir de chez eux.
- des environnements diversifiés : résidences autonomie rurales, urbaines ou périurbaines, avec des espaces collectifs parfois restreints et des équipes d'animation souvent inférieures à 1 ETP.

Le périmètre du présent appel à projet couvrira l'ensemble des résidences autonomes volontaires et sélectionnées pour participer à l'expérimentation Résid' *innov*.

## c) Territoire concerné

L'ensemble des départements d'intervention de la Carsat Centre Ouest (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Vienne, Deux-Sèvres, Charentes et Charente-Maritime) doivent pouvoir être couverts.

## d) Durée de la prestation

Le déploiement des solutions en résidence s'étendra sur une période de 12 mois. La programmation des solutions devra couvrir l'ensemble de la période.

## e) Attendus des porteurs

Le présent appel à projets vise à sélectionner des porteurs de solutions capables de proposer une solution innovante (service, dispositif, atelier, outil, programme ou activité) répondant aux objectifs de prévention et de bien-vieillir des retraités en résidence autonomie.

### **Objet de la solution**

La solution doit être :

- innovante (méthode, contenu, approche, technologie, organisation...);
- accessible et compatible avec un public retraité en résidence autonomie ;
- opérationnelle et prête à être déployée ;
- adaptée au fonctionnement et l'organisation des résidences autonomie.

### **Exigences sur la solution proposée**

La solution présentée doit être adaptée à un public retraité et répondre à un ou plusieurs champs de prévention suivants :

- lien social, lutte contre l'isolement ;
- stimulation cognitive ;
- activité physique adaptée ;
- mobilité extérieure ;
- gestion du sommeil, de l'anxiété et de la douleur ;
- accès à la culture et au voyage.

Dans le cadre de cet appel à projets, chaque porteur devra produire une courte capsule vidéo (2 à 3 minutes, format MP4) permettant de présenter de manière claire et dynamique sa solution.

Cette vidéo, sera diffusée aux résidences autonomie lors de la phase de sélection et constituera un support central du catalogue transmis aux établissements, assurant une présentation homogène et visible de chaque solution.

La capsule vidéo devra illustrer le besoin auquel répond la solution, les grandes fonctionnalités ou modalités d'intervention, les moyens mobilisés, les bénéfices pour les résidents et les établissements.

### **Modalités d'intervention attendues des porteurs**

Le porteur doit :

- proposer une solution innovante
- rendre la solution la plus autonome possible dans son déploiement : fournir des supports « prêts-à-l'emploi », prévoir une intervention clé en main (installation, animation, évaluation...) ou assurer la mise en œuvre complète de sa solution dans les résidences autonomie ;
- garantir des modalités facilitant l'engagement des résidents (accessibilité, matériel, dynamique collective et individuelle, séance d'essai, communication dédiée, outil de motivation...).

Afin de garantir la qualité de l'intervention et l'acculturation des publics, les porteurs doivent s'engager sur un format de solution collectif ou individuel. Il devra être déployé intégralement en présentiel ou selon un format mixte, incluant au minimum 20 % d'activités en présentiel, le reste pouvant se dérouler à distance, notamment pour les besoins d'accompagnement à la prise en main.

Toute autre modalité de mise en œuvre devra être dûment argumentée dans le dossier de candidature.

### **Engagement de qualité de service**

Chaque porteur doit désigner un référent en interne dédié au projet, identifié dans le dossier de candidature et chargé de piloter le déploiement de la solution sur l'ensemble des résidences autonomie impliquées. Il devra également assurer la coordination opérationnelle avec les équipes de la Carsat et être l'interlocuteur référent des résidences autonomie (organisation, logistique, suivi des séances, résolution des incidents).

Chaque porteur doit mettre en place des canaux d'appui accessibles pour l'ensemble des résidences participantes tel qu'un mail dédié (réponse sous 48h ouvrées), un numéro d'appel ou un dispositif de support technique, permettant la résolution rapide des incidents.

Un reporting trimestriel devra être transmis comprenant (à adapter en fonction des solutions retenues) :

- Séances prévues / réalisées ;
- Nombre de participants ;
- Observations qualitatives ;
- Incidents et résolutions ;
- Propositions d'ajustement ;
- Données d'impact simples (si adaptées à la solution).

Une synthèse finale sera exigée à l'issue du déploiement (4<sup>e</sup> trimestre 2026 → 4<sup>e</sup> trimestre 2027).

Le porteur garantit une continuité de service sur toute la période de déploiement. Il s'engage par exemple à remplacer un intervenant sous 15 jours en cas d'indisponibilité prolongée, à maintenir les ateliers programmés, à proposer au minimum deux dates alternatives en cas de report et informer immédiatement la Carsat et les résidences de tout incident impactant la prestation.

## f) Critères de sélection des porteurs

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Pertinence de la solution pour les publics cible ;
- Caractère innovant (méthodes, pratiques, approche, outils, usages) ;
- Qualité pédagogique et adaptation au vieillissement (format, supports, stratégie de mise en confiance) ;
- Faisabilité opérationnelle (autonomie opérationnelle, solution clé en main, adaptabilité aux territoires y compris en faible connectivité numérique) ;
- Impact attendu ;
- Efficience (rapport impact/coût) ;
- Capacité à intervenir dans les 7 départements ;
- Qualité de service et du dispositif de suivi (continuité de service, réactivité, gestion des incidents).

## g) Données, éthique et conformité

Le porteur doit respecter le RGPD (données minimisées, anonymisation pour le reporting) et s'engager à ne pas faire de démarche commerciale auprès des résidents.

## h) Communication et mentions obligatoires

Toute communication liée au projet (supports de présentation, documents remis aux résidents, affiches d'ateliers, supports numériques, rapports, supports visuels, etc.) devra obligatoirement faire figurer la mention suivante : « Expérimentation soutenue et financée par la Carsat Centre-Ouest » ainsi que les logos associés transmis par la CARSAT Centre Ouest.

## i) Modalités financières

Les solutions sélectionnées seront intégralement financées par la Carsat Centre Ouest sur 12 mois. Les résidences autonomie n'auront aucun frais à engager, la Carsat conventionne et règle directement le porteur de solution.

Le devis devra détailler tout coût nécessaire au déploiement pour la durée du projet et faire apparaître, selon la nature de la solution :

- Le coût par résidence autonomie participante (base 12 mois)
- Le coût par séance (ou par heure d'atelier)
- Volume d'activité proposé (nombre de séances × durée / résidence)
- Estimation du nombre de participation (taux cible)

Dans un deuxième temps (été 2026), les modalités tarifaires seront ajustées en fonction du nombre de résidences autonomies qui auront sélectionné la solution.

Le porteur devra fournir le détail des coûts lié à la nature de sa solution (atelier, prestation, dispositif matériel, solution numérique, service technique, etc.).

Il peut inclure :

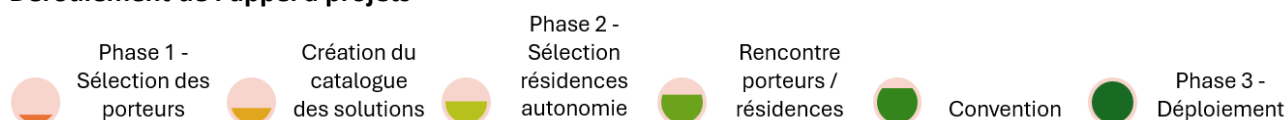
- Prestations humaines : animation, accompagnement, formation, installation, coordination, déplacements.
- Éléments matériels : équipements, dispositifs, consommables, licences ou abonnements nécessaires au fonctionnement.
- Services associés : maintenance, support technique, paramétrage, mise en service.
- Pilotage et suivi : coordination, reporting, réunions de suivi, obligations qualité de service.

Le porteur doit attester que :

- aucun frais supplémentaire ne sera ajouté après attribution,
- aucun abonnement non annoncé n'est requis.

## j) Calendrier et modalité de dépôt de dossier

### Déroulement de l'appel à projets



Phase 1 — Appel à projets “Porteurs de solutions” (27 mars au 30 avril 2026)

Phase 2 — Appel à candidatures des Résidences Autonomie (juin et juillet 2026)

Phase 3 — Déploiement (4<sup>e</sup> trimestre 2026) pour une durée d'un an (jusqu'à 4<sup>e</sup> trimestre 2027).

Les pièces à fournir sont détaillées dans le dossier de candidature.

### Canal de dépôt

Les dossiers doivent être transmis exclusivement par mail à l'adresse suivante :

[limogesvivalabsilvereco@carsat-centreouest.fr](mailto:limogesvivalabsilvereco@carsat-centreouest.fr)

Aucun autre mode de dépôt ne sera accepté.

### Contact Carsat Centre Ouest

#### Lan-Min LEBIHAN

Chargée de développement action sociale collective de prévention de la Carsat Centre Ouest

Mail : [lan-min.lebihan@carsat-centreouest.fr](mailto:lan-min.lebihan@carsat-centreouest.fr)

Tel : 06 61 83 60 58